

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2025058 avec 1 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 07/04/2025  
Objet : AP CP CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE SAIES DU SALAT

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 16/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-058 AP CP Salies du Salat.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2025-058.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250407-2025058-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/04/2025

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	11
Représentés :	0
Excusés :	24
QUORUM	9
Votants	11

### SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du sept avril à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 19 mars 2025.

**Étaient présents :** BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, CAZALOT Christian, membre suppléant

**Étaient représentés :**

**Étaient excusés :** HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, MALRIC Line, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, GILLON Christophe, membre suppléant, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant, GERGAUD Sylvain, LACOMBE Thierry

**OBJET :** AP/CP CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE SALIES DU SALAT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2424-29 et L1424-30 ;

Considérant que :

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **16 AVR. 2025** identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- L'opération de construction du centre d'incendie et de secours de Salies du Salat a été approuvée lors du conseil d'administration du 13 mars 2023 pour un montant de 2 000 000 € TTC et la répartition des crédits de paiement actualisée lors du conseil d'administration du 25 mars 2024.

Le projet qui devrait être de l'ordre de 780 m<sup>2</sup> et dont le programme est en cours de rédaction pour une implantation éventuelle sur la commune voisine de Mane, reste fixé à 2 000 000 € TTC qui seront répartis comme suit mais la répartition des crédits de paiements doit être actualisée :

- Études : .....221 000 €
- Travaux : .....1 706 400 €
- Mobiliers : .....35 000 €
- Prestations GSI : .....24 000 €
- Prestations SSSM : .....8 600 €
- Matériels patrimoine : .....500 €
- Matériels informatiques : .....4 500 €
- Divers (révision des prix, imprévus, branchements, publicités etc...) : ces postes sont inclus dans les lignes ÉTUDES et TRAVAUX pour être en cohérence avec la fiche financière de l'opération.

La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

**ENTENDU** le rapport Aurélien STRASBACH, Rapporteur

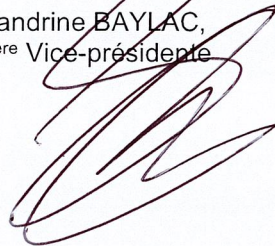
**APRÈS en avoir délibéré,**

Les membres du conseil d'administration, ,

**APPROUVENT** la nécessité d'actualiser la répartition prévisionnelle des crédits de paiement.

Pour le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne empêché,

Sandrine BAYLAC,  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente



16 AVR. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex